

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 31 JUILLET.

Hier soir, 30 juillet, la foule s'est encore portée vers l'arc de Triomphe. Déjà les ouvriers ont travaillé à la démolition de plusieurs apprêts de la fête d'hier. Toutefois la fête populaire dure encore. Des chanteurs ambulans postés au pied de l'édifice font raisonner l'air de chants patriotiques à la gloire du *Petit Caporal* et des armées françaises. La plupart des spectacles dont Napoléon est toujours le héros, ont encore illuminé leurs lampions fumeux. Le maréchal des-logis Petit, gardien de l'Arc, a revêtu son bel uniforme de chasseurs de la garde impériale. L'intérêt et la curiosité s'attachent à sa personne désormais historique. La foule admire sa belle moustache blanche, puis elle regagne paisiblement son domicile, emportant de la gloire et de l'enthousiasme pour toute une année.

— Les sommes dépensées pour l'érection du monument s'élevaient à 9,051,415 fr. 62 c. Savoir : sous l'empire, 3,200,715 fr. 56 c.; sous la restauration, 3,000,778 fr. 68 c.; depuis la révolution de 1830, 3,440,263 fr. 38 c. La sculpture et les ornements appartiennent presque en totalité à cette dernière époque. Les dimensions de l'arc de triomphe sont de 49 mètres 483 millimètres, 152 pieds 3 pouces de hauteur; 44 mètres 82 millimètres, 139 pieds 11 pouces de largeur; 22 mètres 21 millimètres, 68 pieds 4 pouces d'épaisseur. Le grand arc a sous clé 29 mètres 42 millimètres 90 pieds 6 pouces de hauteur sur 14 mètres 62 millimètres 43 pieds de largeur. L'arc transversal a 18 mètres 68 millimètres, 57 pieds 6 pouces de hauteur, sur 8 mètres 44 millimètres, 25 pieds 11 pouces de largeur.

Les fondations ont 8 mètres 375 millimètres, 25 pieds 9 pouces de profondeur au-dessous du sol, sur 54 mètres 56 millimètres, 167 pieds 10 pouces de largeur, et 27 mètres 28 millimètres d'épaisseur.

Les pied-droits ou massifs sur les deux faces principales, les Tuileries et le pont de Neuilly, sont ornés chacun d'un trophée emblématique, sculpté en relief avec quelques parties en ronde-bosse. Leur proportion est de 56 pieds sur 18. Celui de droite, faisant face à l'est, a été exécuté par M. Rude; il représente le départ, 1792.

Le trophée de gauche sur la même face est l'œuvre de M. Cotel. Il représente le Triomphe, 1810.

Sur le côté opposé, celui qui fait face à l'ouest, le groupe de droite est dû au ciseau de M. Etex et représente la Résistance, 1814.

Sur la même face, le trophée de gauche représente la Paix, 1815. Ouvrage, comme le précédent, de M. Etex.

En suivant le même ordre que nous venons d'indiquer, on voit au dessus des groupes, entre l'imposte du grand arc et l'entablement, quatre bas-reliefs dont voici l'explication :

Le bas-relief de droite, exécuté par M. Lemaire, représente les funérailles du général Marceau.

Le bas-relief de gauche (même face), production de M. Scurra, représente la bataille d'Aboukir, livrée le 24 juillet 1799.

Le bas-relief de droite, côté de l'Ouest, est le travail de M. Feuchères; il représente le pont d'Arcole, 3 novembre 1796.

Le bas-relief de gauche, sur la même face, est de feu M. Chaponnière; il représente la prise d'Alexandrie en Egypte, 2 juillet 1798.

VARIÉTÉS.

UN CHATEAU DU MOYEN AGE.

Un vieil et obscur chroniqueur fournit les détails suivants sur un château qui existait dans l'ancien Bourbonnais vers le onzième siècle. Ces détails, certainement exacts, serviront à donner une idée de la rudesse des mœurs de cette époque. On y remarquera surtout l'indifférence du bien être matériel, du luxe et de l'élégance, qui faisait négliger les commodités les plus simples de la vie, quelque facilité qu'on eût à se les procurer. Ainsi, au milieu de bois immenses qu'on ne vendait pas, on se chauffait mal, et avoir deux cheminées chauffées était un luxe que ne se permettaient que quelques grands Seigneurs.

Sans aucun doute, ce château ressemblait beaucoup à tous les châteaux de ce temps; et le chroniqueur ne le cite pas à cause de son étrangeté; mais bien parce que, faisant l'histoire exacte et minutieuse de ceux qui l'habitaient, il attache une grande importance à tout ce qui les entourait ou à rapport à eux.

Ce château était composé d'une seule tour carrée, de 8 à 9 toises de face. A l'un des angles était accolé une tourelle au bas de laquelle était la porte d'entrée, qui se fermait avec un pont-levis traversant un large fossé qui entourait tout l'édifice. Dans la tourelle était un escalier tournant où on ne pouvait guère passer qu'une personne à la fois, et qui servait souvent pour monter aux différents étages de la grosse tour.

Le rez-de-chaussée de cette grosse tour servait d'écuries et de logement aux palefreniers, qui couchaient sur la terre et sur la litière côte à côte avec les animaux qu'ils soignaient, et sans plus de couvertures que ceux-ci. Au-dessous était un souterrain dont une partie

Sur la face latérale de l'arc regardant le Midi est un bas-relief plus étendu que les quatre dont on vient de parler; il représente la bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805. C'est l'œuvre de Getcher.

Au côté opposé, c'est-à-dire en face du Nord, est un bas-relief de la même dimension, M. Macchetti en est l'auteur. Il représente la bataille de Jemmapes, 6 novembre 1792.

Les Renommées placées dans les quatre tympanes des deux grands arcs, côté des Tuileries et côté de Neuilly, sont composées et exécutées par M. Pradier.

Dans la frise du grand entablement règne au pourtour du monument un bas-relief représentant sur la face de Paris et la moitié des faces latérales, le départ des armées; au centre les représentants du peuple, devant l'autel de la patrie, distribuent des drapeaux aux chefs des différents corps des armées du Nord et du Midi; à droite et à gauche les troupes se mettent en marche. Sur la face de Neuilly et l'autre moitié des faces latérales est représenté le retour des armées; la France régénérée, accompagnée par la prospérité et l'abondance, décerne des couronnes aux chefs des armées; à droite et à gauche les troupes ramènent avec elles les monuments des arts, dépouilles opimes faites sur l'ennemi.

La composition et l'exécution de cette frise a été divisée en six parties et confiée à six artistes. Le milieu de la face du côté de Paris a été exécuté par M. Brun. La partie de droite, par M. Laitié, celle de gauche, par M. Jacquot. Le milieu de la face, côté de Neuilly, par M. Caillolette. La partie de droite, par M. Scurre aîné. La partie de gauche par M. Rude.

Sur les boucliers placés dans la hauteur de l'attique, qui est couronné par une balustrade composée de palmiers et de têtes de Méduse, figurent trente noms des victoires choisies parmi celles qui ont le plus influé sur les destinées de la France.

Sous les massifs des arcades latérales se trouvent inscrits 384 noms des généraux qui ont concouru à remporter toutes ces victoires; ils sont partagés en quatre groupes de six colonnes chacun, en suivant la division générale, savoir 96 à la face intérieure du massif nord, et nombre égal sur les trois autres faces. Au-dessous de ces noms de généraux sont gravés les noms des armées que la France a entretenues sur tous les théâtres de la guerre.

Au-dessus de ces tables d'inscriptions sont placés quatre bas-reliefs représentant par des ornements et des figures allégoriques les attributs des victoires du Nord, de l'Est, du Sud et de l'Ouest.

— On lit dans le *Courrier Français* : « L'instruction sur les projets d'attentat qui ont fait contremander la revue se poursuit, dit-on, avec activité, et sous deux ou trois jours le public pourra avoir connaissance d'une partie des faits, d'après un rapport de M. le procureur-général. Cette publication ne saurait venir trop tôt pour porter la conviction dans les esprits; car les bruits vagues et contradictoires qui circulent, n'ont pas rencontré une foi bien robuste. Il sera nécessaire aussi que les faits soient présentés d'une manière simple, évidente, et ne se trouvent pas noyés dans ces fatras de déclamations qui embarrassent d'une manière si malheureuse les réquisitoires de M. Martin du Nord.

Parmi les découvertes les plus significatives et les plus récemment faites, on parlait beaucoup ce matin au palais de l'arrestation de deux jeunes ouvriers, l'un âgé de dix-sept ans, l'autre de dix-neuf, qui avaient été trouvés armés de

servait de cave et l'autre de prison. Cette pri on ne recevait de jour que par une meurtrière de cinq à six pouces de haut sur trois ou quatre de large; on n'y parvenait que par une ouverture placée au haut de la voûte, et à laquelle s'appliquait une échelle que l'on retirait lorsque le prisonnier y était descendu.

Le premier étage était occupé par le baron et sa famille; loin d'être divisé en appartements distincts pour chacun des membres de cette famille, il ne formait qu'une seule pièce d'une énorme étendue. Sur un des côtés se trouvait la cheminée, qui avait dix-huit pieds d'ouverture; sur deux autres étaient deux fenêtres de deux à trois pieds de haut sur un à deux de large; ces fenêtres, percées dans des murs de sept à huit pieds d'épaisseur, avaient d'énormes embrasures, et ne laissaient, même par le plus beau soleil d'été, pénétrer dans la chambre qu'un jour douteux.

La chose la plus remarquable était la manière dont étaient disposés les lits. Au milieu de l'immense salle que nous venons de décrire, on avait pratiqué une sorte de retranchement formant un grand cabinet circulaire qui n'avait pas moins de trois toises de diamètre. Dans ce cabinet était une énorme machine assez semblable aux tours des hospices d'enfants trouvés.

Ce tour était attaché au centre à une forte pièce de bois qui servait de pivot, et vers les bords intérieurs il circulait à l'aide de roulettes sur un plancher ciré ou on pouvait le faire mouvoir avec assez de facilité. Il était divisé en huit ou dix cases, dont chacune contenait un lit. Chacune de ces cases avait une porte; mais comme le cabinet n'en avait qu'une seule et qu'il était exactement rempli par la machine, il fallait, pour entrer dans sa case ou pour en sortir, tourner cette machine jusqu'à ce que la porte de la case se trouvât vis,

poignards, et avaient avoué l'intention d'attenter aux jours du roi. Leurs déclarations sont, à ce qu'on ajoutait, aussi nettes que celles d'Alibeu. En reproduisant ces rumeurs généralement répandues ce matin dans les parquets et dans les grilles, nous sommes loin d'en garantir l'exactitude; mais il ne nous a pas paru indifférent de les rapporter.

— M. Fregeac, commissaire de police, accompagné de M. Vassal, officier de paix, s'est transporté rue St-Martin, au domicile de M. L..., où il a saisi près de 800 cartouches.

— Les correspondances et les journaux de Lisbonne du 15 juillet, ne sont remplis que des détails d'un grand incendie qui avait eu lieu la veille à l'hôtel des finances, et qui avait mis toute la ville en émoi; tant par l'importance de l'établissement dans lequel il s'était manifesté, que par la crainte que les ennemis du gouvernement ne profitassent de cette occasion pour faire naître des troubles. On ne connaît pas encore la cause de l'incendie; mais elle paraît accidentelle.

— La *Gazette des Tribunaux* déclare aujourd'hui qu'elle n'a reçu du gouvernement aucune espèce de communication relativement aux explications du ministère sur les derniers complots découverts; et qu'aucun article quelconque n'a été retiré de son imprimerie au moment où il était mis sous presse, ainsi que l'avait annoncé la *Quotidienne*.

— On a reçu à Constantinople de fâcheuses nouvelles de l'expédition de l'Euphrate. Les deux bateaux à vapeur étaient arrivés sans encombre à Kiliam, à 90 milles au-dessus d'Anna. Le 21 mai, s'étant remis en route, ils descendaient tranquillement le fleuve, lorsque tout à-coup le colonel Chesney, qui se trouvait en avant sur le *Tigris*, aperçut sur la rive droite une trombe de sable qui s'avancait vers lui, poussée par un ouragan épouvantable. Il fit aussitôt signe au commandant de l'Euphrate de gagner un abri, et il se disposait à faire échouer le *Tigris* sur la rive gauche, lorsqu'au moment où ce navire virait de bord, il fut enveloppé par le tourbillon, et englouti en un instant.

Le colonel Chesney et quatre de ses officiers parvinrent seuls à se sauver. Les autres et tout l'équipage périrent dans les flots. L'obscurité était si grande, quoiqu'il ne fût alors qu'une heure de l'après-midi, que l'Euphrate ne connut le sort du *Tigris* qu'en voyant le colonel et ses compagnons accourir sur le bord du fleuve. Ne se trouvant pas sur le passage de l'ouragan, ce navire ne fut que légèrement endommagé. Après être resté quelques jours dans cet endroit pour sauver des instruments et divers autres objets, et donner la sépulture aux malheureux naufragés, le colonel Chesney continua sa route pour Anna, d'où il écrivit à Alep la nouvelle de ce sinistre. D'après les lettres de cette ville datées du 16 juin, il s'était de nouveau mis en marche le 29 mai et devait être arrivé à Bassorah. Le nombre des Européens victimes de ce désastre s'élève à 15 et celui des naturels du pays à 5.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Le bateau à vapeur la *Chimère*, arrivé à Toulon le 26 juillet, a apporté quelques détails sur le combat que le général Bugeaud a livré aux Arabes, et dont le télégraphe a fait connaître depuis trois jours le résultat. Voici les informations que nous transmet à ce sujet notre correspondant; elles s'accordent dans les points principaux avec la nouvelle publiée par le gouvernement :

à-vis de celle du cabinet. Les cases étaient numérotées, afin que chacun reconnût son numéro quand était venue l'heure de se coucher.

Les étages supérieurs de la tour servaient de greniers et de magasins, et le tout était surmonté par un donjon crénelé et entouré de machicoulis.

DES PYRAMIDES.

On sait que le vice-roi d'Egypte, cédant à des stupides conseils, avait donné l'ordre d'examiner les moyens de détruire une des pyramides. En apprenant cette décision, M. Mimaut, consul de France à Alexandrie, où il a déjà rendu les plus grands services à la civilisation et aux sciences, s'est empressé d'adresser à Mehemet-Ali la lettre suivante, qui a heureusement atteint son but, puisque l'idée de cet acte de vandalisme est maintenant abandonnée. Depuis que M. Mimaut est en Egypte, l'influence française et les intérêts de notre commerce ont trouvé en lui un défenseur aussi ferme qu'éclairé auprès du gouvernement de Mehemet-Ali; c'est le témoignage que lui rendent hautement tous les Français qui ont eu besoin de ses secours et de ses lumières.

A SON ALTESSE MEHEMET-ALI-PACHA.

« On a conseillé à Votre Altesse de faire démolir une des trois grandes pyramides de Saïd, pour en faire servir les pierres à la construction des barrages du Nil.

« Votre Altesse a envoyé des commissaires pour vérifier si le projet était exécutable.

« Je connais trop la justesse de son esprit pour ne pas attribuer l'envoi de cette commission à la seule habitude qu'elle a de ne laisser passer aucune proposition sérieuse sans l'examiner. Mais pour être

« La colonne expéditionnaire, partie de la Tafna le 4, a aperçu, dans la journée du 5, l'ennemi qui l'observait, et qui a tenté de s'approcher plusieurs fois du convoi, composé de 300 chameaux et de 300 mulets. Dans la nuit du 5 au 6, on a aperçu beaucoup de mouvement, et tout faisait supposer que l'ennemi se disposait à disputer les gorges de l'Isser à nos troupes. En effet, le 6, Abd-el-Kader s'est présenté avec 3,000 cavaliers, 3,000 kabyles irréguliers et plus de 1,000 hommes d'infanterie régulière, formés des jeunes gens des premières familles du pays. Le général Bugeaud avait pris toutes ses mesures, et le combat s'est engagé. Notre infanterie s'est battue assez long-temps avant de vaincre la résistance vigoureuse de l'ennemi, qui s'est un peu habitué à nos obus et à nos fusées; mais enfin l'armée de l'émir, battue sur tous les points, a éprouvé un désastre complet; 500 morts étaient restés sur le champ de bataille.

« Abd-el-Kader est revenu à la charge avec 2,000 cavaliers, un millier de fantassins et son infanterie régulière, pour enlever les cadavres; mais il a été culbuté, et son infanterie, acculée à un ravin assez profond, s'est jetée dans des précipices pour se sauver par la fuite. Le 2^e chasseurs d'Afrique a fait dans cette journée des prodiges de valeur; ils se sont battus jusqu'à ce que leurs bras aient été fatigués. C'est la première fois que les Arabes laissent un si grand nombre de morts sur le champ de bataille. C'est au pied du rocher que les Arabes ont franchi pour s'enfuir qu'on a pris 118 hommes et 6 drapeaux.

« Le 7, l'armée a continué sa marche sur Tlemsen sans être inquiétée; elle y est arrivée le 8. Elle a perdu au combat du 6 une cinquantaine d'hommes.

« Pendant que l'on déchargeait les vivres au Méchouar, une partie des troupes est allée châtier des tribus qui s'étaient toujours armées pour nous combattre.

« Après quelques jours de séjour à Tlemsen, l'armée expéditionnaire s'est remise en route pour Oran, où elle est rentrée, sans avoir seulement aperçu un ennemi pendant son retour.

« Dans le combat du 6 on a repris quelques-uns des fusils que l'on avait donnés à Abd-el-Kader lorsqu'il était notre allié.

« Trois cantinières ont été surprises par les troupes de l'émir, qui les ont emmenées à Mascara. Abd-el-Kader a écrit de cette dernière ville au général de Létang, pour lui proposer l'échange de ces femmes contre tous les prisonniers que nous avons faits. Cette proposition était ridicule, mais elle prouve du moins que les Arabes commencent à comprendre les lois de la guerre.

« Le bateau à vapeur la Chimère avait à bord les 118 prisonniers dont il est question dans ce récit. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit ce soir dans le Journal de Paris :

« On écrit de la Corogne, le 24, que Gomez, arrivé à Santiago le 18, en est reparti le lendemain, et que, se voyant entouré de tous côtés et fort mal accueilli par la population, il a été obligé de battre en retraite et a repassé le Minho. Ses troupes sont en fort mauvais état. »

« La nouvelle de l'entrée du général carliste Gomez à Saint Jacques de Compostelle est aujourd'hui confirmée officiellement. Il y est entré le 18 juillet. On annonce en même temps qu'il en est sorti le 19, et que, forcé de rétrograder, il a repassé le Minho, fleuve qui passe à Lugo, à Orense, et qui, plus bas, forme la frontière du Portugal et de l'Espagne.

« Il paraît que pour entrer en Galice et tromper la poursuite des généraux de la Reine, Gomez n'a pas eu besoin de prendre par le sud-ouest, comme on l'avait cru, et qu'il s'est porté directement sur Lugo. Arrivé le 15 dans les environs, il a traversé le Minho en vue de cette ville, sans chercher à y pénétrer, et il a couché le même jour à une lieue et demi, sur la route de Santiago, où il est entré sans obstacle le 18, laissant derrière lui les généraux de la Reine, sur lesquels il a toujours eu une avance de vingt-quatre heures.

« Le capitaine-général de la Galice, Latré, arrivait le 16 à Lugo, et il y était adjoint dans la soirée du même jour par la division Espartero. Le 17, Espartero s'est mis en marche par la route de Santiago, pour suivre directement la trace de Gomez, et Latré a pris le chemin d'Orense pour occuper les ponts et les passages du Minho, dans le cas où la colonne carliste voudrait rabattre de Santiago sur Orense. » Ce sont

plus sûr que le monde éclairé n'aura point à craindre une fatale décision, je l'ai demandé la permission de lui faire connaître avec franchise l'impression produite sur l'esprit des Européens par la simple annonce d'un semblable dessein.

« En d'autres occasions plus importantes, j'ai fait entendre à votre Altesse le langage de la vérité. Elle daignera me le permettre encore aujourd'hui.

« Vous vous êtes fait un nom glorieux par vos travaux et par les grandes choses que vous avez entreprises.

« Vous vous êtes annoncé au monde comme créateur et comme fondateur. C'est à ce titre que, malgré vos détracteurs, vous y avez excité de la sympathie, et que vous vous êtes fait un grand nombre de partisans. Le déplorable conseil qu'on donne à votre Altesse lui ferait perdre une partie de ces avantages. Je dois l'avertir sans détour que cet acte de vandalisme soulèverait contre elle l'opinion publique, qui, comme je le lui ai dit souvent, est dans les pays civilisés une grande puissance.

« Les pyramides sont regardées en Europe comme le plus vénérable monument de l'ancienne race humaine. Elles étaient, dans l'antiquité, une des sept merveilles du monde, et de ces merveilles du vieil âge, c'est la seule qui reste encore debout. Dans l'histoire et dans nos tableaux, les pyramides sont un des objets qui frappent le plus vivement l'imagination et les yeux, qui remuent le plus de grands souvenirs. Ces monuments sont intéressants pour tous les peuples; ils le sont surtout pour les Français depuis ces immortelles paroles de Napoléon, avant la bataille qui porte leur nom : Songez que, du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent.

« Plus d'une fois l'ignorance et la cupidité ont dicté à des princes crédules ou barbares la pensée de détruire les grandes pyramides. La

seule tentative qu'ils en ont faite, a suffi pour flétrir leur mémoire.

« Un de ceux qui furent séduits par le malheureux espoir de trouver des trésors dans les pyramides, fut le khalife Abdallah Mamoun. Il ouvrit avec beaucoup de peine et de dépenses la plus grande des trois; il n'y trouva rien, et il fut raillé de ses contemporains.

« Le savant voyageur arabe Abdallatif, dit dans sa relation de l'Égypte que le sultan Melik-elaziz Othman, se laissa persuader par quelques personnes de sa cour, gens dépourvus de bon sens, de démolir les grandes Pyramides. Il envoya pour exécuter cette folle commission, des sapeurs, des mineurs et des carriers, sous la conduite des premiers-émirs de sa cour, qui ramassèrent de tous côtés un grand nombre de travailleurs. Après huit mois d'efforts inouïs, de violence de toute espèce et de frais énormes, les démolisseurs furent contraints, dit Abdallatif, de renoncer honteusement à leur entreprise, sans en retirer d'autre avantage que de faire d'inutiles dégâts à la plus petite des trois, et de mettre dans une entière évidence leur faiblesse et leur impuissance.

« On y ferait sans doute aujourd'hui de plus larges brèches avec des moyens plus savans; mais l'indignation de l'Europe, serait en proportion du succès même de la destruction. L'auteur d'un pareil attentat serait de nos jours plus sévèrement jugé que dans le siècle d'ignorance brutale où vivaient le khalif Mamoun et le sultan Melik-elaziz.

« Les grandes pyramides sont un dépôt que l'ancien monde a laissé sur le sol de l'Égypte. Les maîtres du pays doivent en se succédant le transmettre intact à la postérité, après les cours momens de leur passage sur la terre.

« Pendant quarante autres siècles, elles braveront les hommes et les temps. Ce sont ses mêmes pyramides qui ont vu, depuis les

BELGIQUE.

Bruxelles, 1er août (trois heures). — La liquidation du jour, quoique très-chargée et à la suite de fortes variations, s'est régulièrement opérée, mais lentement. Le cours des fonds espagnols s'est maintenu assez ferme pour l'actif à 36 1/8 argent 1/4 papier. Très-peu de transactions.

On a officiellement annoncé que M. N. M. Rothschild de Londres, est mort jeudi dernier à Francfort-sur-le-Mein. Ses dépouilles mortelles seront transportées à Londres; elles doivent partir aujourd'hui de Francfort et passeront probablement à Bruxelles. Cette mort est un grand événement pour les bourses, et déjà la bourse de Londres a éprouvé les effets de la disparition d'une puissance financière. La maison de Londres sera, dit-on, dirigée par M. Rothschild fils, celui qui vient de se marier à Francfort.

Point de variation après la cote.

BONS DU TRÉSOR.

Le ministre des finances porte à la connaissance du public qu'à dater de ce jour, le taux de l'intérêt des bons du trésor de 4000 francs et au-dessus, est fixé comme suit :

Table with 2 columns: Term (A 6 mois, A 4, A 3) and Interest rate (à l'intérêt de 3 1/2 p. c. l'an, 3, 2 1/2, 2).

Ces bons continueront à être émis aux conditions prescrites par son avis publié en date du 20 janvier 1835.

Bruxelles, le 31 juillet 1835.

Le ministre des finances, E. D'HUART.

Anvers, (2 heures). — Ardoins 36 1/8 argent 1/4 papier. Amsterdam, 31 juillet. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 55 1/16, billets de chance 24 3/16 1/4, Ardoins pièces de 85 liv. 37 1/16 5/8 9/16 5/8 1/16, grosses pièces 37 1/8, passive 12. On parlait à la bourse de la reprise prochaine des négociations relatives aux arrangements avec la Belgique.

Londres, 30 juillet. — Consolidés 91 1/4, au 25 août 91; hollandais 2 1/2 p. c. 55 3/4; 101; espagnols active au comptant 36 3/4 37, passive 11 1/8, différés 16 7/8; portugais 5 p. c. 77 3/4 3 p. c. 48, brésiliens 88 1/4. Les affaires étaient calmes. La baisse (écrit une maison des plus respectables) est causée à ce qu'on assure, par une dépêche datée de Francfort il y a quatre jours, annonçant que M. N. M. Rothschild d'ici est dans un état très-dangereux : un de ses fils est parti pour le continent ce qui fait ajouter foi au danger.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

L'huile au comptant sans demande, le terme tient pris, graines colza demandée, il y a des ordres sur place pour France, tourteaux sans variation.

— Le journal l'Eclair a cessé de paraître à partir du premier août. Ses abonnés sont servis par une édition du soir de l'Emancipation.

LIÈGE, LE 2 AOUT.

La mort a enlevé samedi dernier, après une courte et cruelle maladie, M. Beauduin Bayet, conseiller à la cour d'appel, lieutenant-colonel de la garde-civique décoré de la croix de fer, et conseiller de régence. M. Bayet, qui avait pris une part fort honorable à notre révolution, était un magistrat intègre, et un excellent citoyen. Ses obsèques ont eu lieu hier à l'église St-Denis. La cour en robes rouges assistait à cette cérémonie, on y voyait aussi le tribunal civil, les membres des parquets et des greffes, l'état-major de la garde civique, le corps des officiers, un grand nombre d'officiers de l'armée, les membres de la régence. Une foule nombreuse remplissait l'église, et a accompagné le cortège jusqu'au champ du repos — Là, M. Jamme, notre bourgmestre, qui avait été en position d'apprécier toutes les qualités de M. Bayet, a prononcé son éloge funèbre, que nous regrettons de n'avoir pas été mis à même de reproduire.

— On lit dans un journal de cette ville :

« Hier soir, une tentative d'enlèvement a mis en émoi une partie du quartier d'Outre-Meuse. Un individu à la mine suspecte emmenait avec lui un enfant âgé de six ans et appartenant à des habitans de la Petite-Nassarie. La mère, s'étant aperçue de la disparition de son fils, se mit à la poursuite du ravisseur, qu'elle atteignit près du pont des Arches, accompagné de son enfant, qu'il s'empressa d'abandonner pour prendre la fuite.

« La police, avertie de ce fait, emploiera, sans aucun doute, toutes les mesures susceptibles de réprimer ces actes, qui entretiennent l'inquiétude au sein des familles. »

— Nous avons fait mention de l'activité qui règne dans les beaux établissemens de M. Cockerill, pour la confection des machines destinées au chemin de fer de Saint-Pétersbourg; alors nous ignorions que les agents de l'empereur Nicolas avaient favorisé la Belgique d'autres commandes, pour l'exploitation de ce railway. On établit maintenant à Bruxelles un nombre considérable de wagons, char-à-bancs, diligences et berlines, qui doivent être prêts à livrer dans le courant du mois, afin d'être chargés dans nos bassins, pour être directement transportés à Saint-Pétersbourg. Si nous n'avons pas encore obtenu la reconnaissance politique de l'empereur de Russie, la préférence accordée par ses envoyés à nos industriels, est un ample dédommagement au retard apporté à l'accomplissement d'une formalité diplomatique. (Mercure.)

La dixième exposition de fleurs vient de s'ouvrir dans notre ville. Le salon renferme 740 plantes; c'est la plus nombreuse exposition qu'on ait eue à Liège; il y a deux tiers plus de plantes qu'en 1833.

Le prix pour la plus belle pépinière a été accordé à M. Henrard, dont l'établissement contient plus de 30,000 pieds et près de 1000 espèces ou variétés d'arbres.

Un second prix a été partagé entre MM. Libert et Jacob-Makoy.

Ce dernier a remporté de plus la double médaille d'or ou d'excellence pour les prix qu'il a gagnés pendant les cinq dernières années. Pendant les cinq années à venir, cette horticulteur n'a plus le droit de concourir pour les concours prévus par les réglemens.

La plante la plus rare et qui a été couronnée, est le Phlox Drummondii, de la collection de M. Doziu, jardinier-fleuriste.

Le prix de belle culture a été remporté par un Erythrina Crista-Galli, appartenant à Monsieur Leroy, professeur, et provenant de la belle maison de campagne de feu lord Crewe.

La collection de M^l. Vossius, se composant de 70 plantes, a mérité et obtenu le prix.

Pour la première fois à Liège, deux nouveaux concours ont été ouverts: l'un pour la collection de plantes rares non en fleurs; il a été gagné par M. Jacob-Makoy; l'autre, pour les fruits. C'est une riche réunion de douze espèces d'ananas d'une grande dimension, cultivée par M. de Longrée, et provenant également des serres de lord Crewe, qui a remporté la médaille.

Jeudi prochain à 5 heures de relevée, se fera la distribution solennelle de ces prix dans la grande salle de la Maison-de-ville.

Pharaons jusqu'aux khalifes, depuis le roi Moïse jusqu'à Mourad-Bey, le vent du désert soulève autour d'elles la poussière de trente dynasties de rois, de vingt empires divers et de plusieurs milliers de générations.

« Non, ce n'est point Méhémet-Ali qui, dans une vie de création et de progrès, portera la main sur des monuments moins utiles, il est vrai, que les canaux qu'il a créés, que les chemins de fer et que le barrage du Nil, mais qui sont consacrés dans la mémoire des hommes.

« Une autre fois déjà, il a suffi de signaler à Votre Altesse un attentat du même genre pour qu'elle s'empressât d'épargner cette honte à l'Égypte. Au mépris des ordres que nous avions obtenus d'elle, mon illustre Champollion et moi, pour la conservation du peu qui reste encore des monuments de l'ancienne Égypte, des agens ignorans voulaient employer, à je ne sais quelle bâtisse, les matériaux du grand temple de Dendera, et ils avaient commencé l'œuvre de destruction par le pylône qui le précède, et qui porte encore le traces de cette barbarie. Je me rendis auprès de Votre Altesse, à la citadelle du Caire. L'expression de sa volonté fit à l'instant suspendre ces coupables travaux, et le temple de Dendera fut sauvé.

« Je laisse à d'autres le soin de prouver qu'il serait beaucoup moins dispendieux de tirer des pierres de ces vastes carrières d'où les pyramides elles-mêmes sont sorties, que de tenter une démolition incomplète et inutile. Votre Altesse entend trop bien ses intérêts politiques et financiers pour risquer de déplaire à l'Europe par une action blâmable, qui serait de plus un mauvais calcul.

« C'est donc à elle-même et à elle seule que j'en appelle au nom de la France et de l'Europe, en la suppliant de repousser les projets de ceux qu'Abdallatif appelait des gens dépourvus de bon sens. »

L'Observateur nous apprend aujourd'hui que le ministre de l'intérieur a refusé l'autorisation demandée pour la société anonyme de librairie, imprimerie et papeterie, dont nous avons annoncé la création à Bruxelles, sous les auspices de MM. Engler, Cattoir, Defazq, Hauman, Vinchent et autres capitalistes et industriels.

S'il faut en croire ce journal, le ministre a donné pour motif de son refus, que l'administration ne voit dans l'entreprise aucune raison de lui conférer les privilèges affectés aux sociétés anonymes. Et il aurait été ajouté verbalement que la société projetée était inutile ou urgente du moins, et qu'elle nuirait à des établissements existants.

C'est, pensons-nous, la première fois que le gouvernement use, d'une manière absolue, du droit de vie et de mort que lui confère l'art. 37 du code de commerce sur les sociétés anonymes; et l'on doit regretter de ne pas voir appuyer de raisons plus solides et plus réelles, l'exercice rigoureux d'un principe dont l'application arbitraire serait si fatale au commerce et à l'industrie.

Le Courrier de Londres contient une lettre écrite de Liège, dans laquelle nous trouvons les passages suivants :

« Parmi la foule des Anglais qui viennent s'établir sur le continent, bien peu cherchent à se fixer dans la partie haute de la Belgique, et il y a lieu de s'en étonner un peu. Sans doute, que l'éloignement de cette partie du pays des côtes de la mer, y est pour quelque chose. Mais bientôt, lorsque le chemin de fer rendra possible, en très-peu d'heures, le trajet d'Anvers ou d'Ostende à Liège, ou vers les autres villes du haut pays, l'inconvénient disparaîtra, et cette contrée deviendra probablement, comme elle le mérite, le quartier général de ceux de nos compatriotes, qui traversent la Manche, pour chercher un séjour où l'on vive à bon marché, dans un climat sain et un pays agréable. En Belgique en effet, plus on s'éloigne des côtes maritimes, plus l'air devient pur, et le climat salubre.

« Ostende, Bruges, Gand et Anvers, situées près de la mer, dans un pays humide, sont en général évitées comme résidence par les étrangers qui voyagent pour leur santé; et Bruxelles même, avec ses intolérables chaleurs d'été, son hiver et son printemps, pendant lesquels le froid, l'humidité, les brouillards se disputent la suprématie, n'a pas beaucoup à se vanter de son climat.

« Pour s'assurer que Liège l'emporte de beaucoup sous ce rapport, le touriste n'a besoin que d'observer l'apparence extérieure et la stature des habitants: il verra que le Liégeois l'emporte de beaucoup sur ses voisins du Nord et de l'Ouest. Le paysage de Bruxelles et des environs est riche, mais monotone; tandis qu'ici, les rives de la Meuse et de ses affluents, fournissent à plusieurs milles au loin, des sites aussi variés et aussi pittoresques que ceux des bords de la Clyde ou du Tay.

« Pour ce qui concerne l'important chapitre de l'habitation, des frais de la table et du chauffage, Liège offre encore un avantage décidé sur Bruxelles, en ce qui concerne l'économie. Toutes les nécessités de la vie sont ici abondantes et à bon marché.

« Le peu de familles anglaises qui se sont établies ici ont généralement leurs habitations dans le voisinage de la ville et vivent dans le confort et l'élégance, moyennant un revenu qui suffirait à peine en Angleterre à entretenir leurs chevaux et leurs domestiques.

CHEMIN DE FER EN PRUSSE.

Les journaux de Bruxelles informent le public, comme nous l'avions fait précédemment, de la nouvelle loi prussienne, qui règle les conditions essentielles, imposées pour obtenir la concession de l'Etat. A cette occasion, nous trouvons les réflexions suivantes dans un journal du pays: Les feuilles de la capitale trouvent que ces conditions n'accordent pas aux capitalistes des encouragements qui les déterminent à se lancer dans de pareilles entreprises. Cela est vrai seulement en règle générale, car, pour ce qui concerne le chemin de fer entre Cologne et la frontière belge, on se rappelle qu'il existe deux sociétés concurrentes, ayant chacune un capital de deux millions d'écus de Prusse ou sept millions et demi de francs, l'une établie à Cologne et l'autre à Aix-la-Chapelle.

Toutes les deux avaient, longtemps avant la publication de la nouvelle loi, réuni ses capitaux et arrêté des statuts préférentiels. Dès lors il resterait à voir, si comme l'a dit le correspondant de la Gazette d'Augsbourg, les signataires ont le droit de se retirer en présence des nouveaux règlements royaux. On peut croire qu'ils sont liés par la nature des statuts signés par eux. La société de Cologne ne leur a promis qu'un péage convenable; elle a laissé facultatif d'entreprendre le transport des personnes et des marchandises. Quant aux actions, on avait stipulé qu'elles ne seraient délivrées qu'après paiement parfait et la distribution du dividende a été laissée à la décision d'une assemblée générale des actionnaires.

Les fondateurs de la société d'Aix-la-Chapelle sont allés plus loin encore dans leurs précautions, et ils ont semblé avoir prévu les dispositions législatives du gouvernement. Leurs statuts énoncent que toutes les dispositions du gouvernement auront, pour les signataires, la même force que si elles étaient spécialement introduites dans les statuts. Il y est dit encore qu'il est facultatif à la société de se charger du transport des personnes et marchandises. Le tarif pour le péage, ainsi que celui pour le transport, est assujéti au contrôle et au consentement du gouvernement. La même réserve que celle de la société de Cologne, a été faite pour l'émission des actions. On est allé plus loin même, et on a déclaré le signataire responsable du paiement plein et entier de la valeur nominative.

De tout ceci il résulte que la Belgique peut se rassurer sur la construction du chemin de fer entre sa frontière et Cologne par une des deux sociétés précitées. Il faut espérer qu'elles s'entendront dans le moment critique pour obtenir la concession et donneront l'exemple d'une harmonie qui seule peut faire obtenir de grands résultats. La contestation des deux villes roule sur le rapprochement vers Aix-la-Chapelle.

En mettant de côté tout amour-propre engagé dans le refus de la part de Cologne, on finira par concilier les deux intérêts. Il nous reste cet espoir, et s'il était déçu nous ne cesserions pas de croire à une intervention favorable du gouvernement même. Ce chemin de fer n'est pas seulement utile aux provinces rhénanes, mais à toute la confédération commerciale de l'Allemagne, et fera certes un des objets de délibération qui seront soumis à la réunion des divers députés des états fédérés qui se tiendra prochainement à Munich.

CONCERT.

Le concert qui aura lieu à l'occasion des courses promet d'être le plus brillant qui ait jamais été donné dans notre ville. Non-seulement nous y entendrons M. et Mme. de Bériot-Malibran, mais nous apprenons que Mlle. Garcia, habile pianiste, sœur de la célèbre cantatrice, viendra donner un nouvel attrait à la soirée. Mlle. Louise Drouart, de Bruxelles, artiste que nous avons déjà eu l'occasion d'applaudir, a bien voulu se charger des *solo* dans les morceaux d'ensemble de l'opéra des *Huguenots* qui doivent être exécutés. Un ancien élève de notre Conservatoire, M. B., dont nous avons admiré la belle voix dans les soirées de la saison dernière, s'est empressé aussi de répondre à l'invitation qui lui a été adressée, et il viendra chanter la partie de Marcel dans le beau *trio* du 5me. acte du chef-d'œuvre de Meyer-Beer.

Comme nous l'avons dit trois morceaux capitaux des *Huguenots* seront entendus. Les répétitions qui ont été faites jusqu'ici sous la direction de M. Ferdinand, promettent une excellente exécution. Le premier, le chœur de l'*Orgie* est une composition pleine de verve, d'un rythme énergique, franc, facile à saisir, et qui produira, nous n'en doutons point le plus grand effet. Les couplets, en chœur du *Rataplan*, qui ont obtenu tant de succès à Paris, se chantent comme on sait sans accompagnement: ils sont d'une facture très originale, et nos choristes et nos amateurs nous ont paru, déjà à la dernière répétition, les rendre avec l'ensemble et l'énergie convenables.

Le beau *trio* du 5me. acte avec accompagnements de chœurs sera chanté par deux amateurs et par Mlle. Louise Drouart. C'est à ce morceau que les admirateurs du talent de Meyer-Beer accordent la palme. C'est dans ce même *trio* que l'auteur des *Huguenots* a introduit le chant du *coral* d'un effet si dramatique, et si musical tout à la fois. L'exécution de cette partie de la partition de Meyer-Beer est hérissée de difficultés, elle appelle toute la patience et l'habileté de notre chef d'orchestre. Si l'est rendu convenablement, l'effet en sera prodigieux.

Comme les courses ne seront terminées qu'assez avant dans la soirée, le concert ne commencera qu'à 9 heures. Notre salle de spectacle, repeinte à neuf, sera éclairée au gaz.

Le prix des places est de dix francs; il est probable cependant que la salle sera comble.

BOURSES.

LONDRES, LE 29 JUILLET.

3 ^o consolidés	94 1/4	Espagne. Cortés	38 3/8
Bel. om. 1832 C. D.	103 3/4	Différées	46 1/2
Holl. Dette active	55 7/8	Passives	41 5/8
Portugais 5 p. c.	79 0/0	Russie	41 1/4
Id. 3 p. c.	49 1/4	Bésil. Emp. 1834	88 1/2

AMSTERDAM, LE 31 JUILLET.

Dette active	55 15/16	Ardoin	37 5/8 P
Billets de change	24 1/4	Fassive	42 A

ANVERS, LE 1er AOUT.

ANVERS. Det. activ.	105 1/2	ANVERS. Cert. Calc.	94 7/8 A
Det. différ.	44 0/0	État-ro. Lev. 1832.	102 1/2 A
Emp. de 48 mill.	101 3/4	à An. 1834.	100 0/0 P
HOLL. Dette active	00		
Rente remboursab.	97 1/4 P		
AUTRICHE. Métall.	103 3/4 P		

CHANGES.

Amst., c. jours	3 1/4 p.	P
Rotterd., Idem.	3 1/4 p.	P
Paris, Idem.	pair.	
2 mois.	3 1/4 p.	A
Lond. p. Estr. c. j.	40 1/2	
2 mois.	39 1/2	
Ham. p. 40 HB. c. j.	35 3/4	A
2 mois.	35 0/0	
Bruxelles et Gand.	1 1/4 p.	

Nous étions assez fermes en fonds espagnols au commencement de la bourse Ardoin ouvert 36 1/4, 1/8, 3/8, puis 37 7/8 et reste cours à ce prix.

Primes à un mois dont 4 p. c.
Petite rue de la Bourse, à 3 1/4 heures.
Point de variation.

BRUXELLES, LE 1er AOUT.

Dette active	55 1/4	Sars-Longchamps	105 0/0 A
Emp. R. fin cour.	101 7/8	Chemin de fer	100 1/2 P
Emp. de 30 mill.	93 7/8	Fourm. des Vennes	105 1/2 A
Emp. dec. v. 1832.	100 1/4	Gal.-Rus. ad. Br.	000
Act. Société Gén.	845 0/0	St.-Léonard	110 0/0
So. de Com. de civ.	137 0/0	Dette active. Hol.	55 1/4
Ban. de Belgique	122 1/2	Synd. d'amort.	00
So. du c. de S.-O.	108 1/4	Lost. r. av. coup.	97 1/2 A
S. Hauts-Four.	132 0/0	inscrip.	97 1/8 P
Banq. lonc.	99 7/8	Métalliques	104 0/0
S. du Cha. Flenu	126 1/2	Naples	95 0/0 P
Wasse-Hornu	101 0/0	Emp. Ard. 1835.	36 1/4 et P
Schlesin.	110	D. différée	14 0/0 P
Société nationale	122 1/2	Id. 1835	00 0/0
Levant de Flenu	110 et	Bresl. Rotsch.	87 1/2 P
Charb. d'Ougrée	121 0/0	Rome	102 1/2 A

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 30 JUILLET.

Le 3 mâts anglais Larch, v. de Rio Janeiro, ch. de 2,956 sacs café. — Le brick américain Curlew, v. de Buenos-Ayres, ch. de 8,236 cuirs, 5-00 cornes. — Le brick brémois Colonia, v. de New-York, ch. de 545 caisses sucre Havane, 3,400 nattes sucre, 40 tonn. bois de teinture et 44 balles coton. — Le schooner brémois Weser, v. de New-York, ch. de 719 can. sucre, 90 bq. potasse, 260 p. bois de teinture, 70 p. bois de Nicaragua, 8 tonn. bois fustic, 74 b. coton. — Le koff hanovrien Anetta Marguereth, ch. de 960 sacs café. — La galasse belge Josephine, ch. de 52 barr. bleu de Berlin, 411 c. su-

cre Havane, 276 somm. cuivre, 4 bq. cire, 8 b. poil de chèvre, 5 bq. cuivre, 37 bar. potasse, 8 dito anchois, 5 paq. tabac et 583 2 café. — Le schooner belge Pigeon, v. de Matanzas, ch. de 630 caiss. sucre Havane, 5 tonn. bois rouge. — Le schooner belge Maria Catharina, v. de Liverpool, ch. de 180 tonn. sel de roche, 3 barils de lin.

DU 1er AOUT.

La galasse danoise Catharina, v. d'Amsterdam, ch. de 1000 sacs café. — Le brick lubeckois Catharina-Elisabeth, v. de Saint-Petersbourg, ch. de 220 bq. potasse, 31 balles soies de porc, 18 balles colle de poisson, 19 caisses diverses marchandises, 215 balles dito, 2 bqes. vieux fer et 5,592 saumons cuivre. — Le bateau à vapeur anglais Princesse-Victoria, v. de Londres, ch. de coton, huile, 78 passagers, 3 voitures et 3 chevaux. — Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, ch. d'indigo, 84 passagers et 6 voitures. — Le tjalk hanovrien Fo-tuna, v. d'Emden, ch. de vieux fer.

PLACE D'ANVERS, LE 1er AOUT.

VENTES.

Tabac. — 21 boucauts Maryland, prix non cité.
Sucre brut. — 50 caisses Havane blond bon moyen à fl. 23.
Café. — 75 balles St. Domingue, prix inconnu.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 1er AOUT 1836.

Froment, Phectolitre	fr. 16 51.
Seigle, id.	11 27.

RÉGENCE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur F. Borsu demande l'autorisation d'établir un four à cuire le pain, dans le jardin de la maison n° 287 et 291, faubourg Ste-Marguerite, et à reconstruire un autre existant dans la maison n° 491 192 au lieu susdit.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à la régence.

Liège, le 29 juillet 1836.

DIRECTION DU TRÉSOR.

Le Directeur du Trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnements pour le premier semestre de 1836, est ouvert à son bureau, rue derrière St-Thomas, n° 332.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

G. J. DUMOULIN, rue Souverain-Pont, n. 580, vient de recevoir une quantité de DENTELLES, qu'il vend à un prix très modéré. 727

SAMEDI 6 AOÛT 1836, à trois heures de relevée, le notaire WASSEIGE, procédera en son étude, à la VENTE aux enchères

D'UNE MAISON,

Sise à Liège, rue Hocheporte, portant le n° 102. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de la vente. 852

JEUDI, quatre août 1836, à midi précis, dans le chantier du Sr. DELVAUX, sur Avroy, on vendra

UNE GRANDE ET TRÈS BELLE PARTIE

DE PLANCHES DE CHENE,

Fort sèches, propres à employer de suite, de toute longueur jusqu'à 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 20 pieds, pour faire les plus beaux planchers possibles; très-belles fougues, barreaux, feuillet et quartiers, planches et quartiers de hêtre; planches et lattes de bois blanc; horrons de chêne; pièces de bois, posselets, terrasses et vères; beaux horrons de chêne de trois pouces, propres au charonnage; beaux horrons d'orme de 3 et de 5 pouces, propres à un usage; lattes à plafonner, etc., etc.

Argent COMPTANT.

BEL HOTEL ET AUTRES PROPRIÉTÉS

A VENDRE

Mardi 9 août 1836, à 2 heures de relevée, les enfants Rouma, pour faciliter leur partage, feront vendre aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de Mre. BIAR, notaire à Liège, les IMMEUBLES ci-après détaillés, situés à Chaudfontaine:

Premier lot.

Un très-bel hôtel, occupé par les vendeurs, construit en pierres et briques et couvert en ardoises, avec remise, écuries pour 20 chevaux, grande cour, beau jardin en terrasses, verger, prés et terres labourables, le tout contigu d'une contenance de 5 bonniers.

Deuxième lot.

Un bâtiment servant d'atelier de charon avec hangards et four adjacent, une prairie derrière, une cour et un jardin devant, comprenant en superficie environ 20 perches et joignant au ter. lot.

Troisième lot.

Une petite maison en bon état, avec 9 perches de jardin et prairie, le tout ne formant qu'un ensemble, situé près des bâtiments précédents, dont il n'est séparé que par un chemin.

Ces propriétés gagneront beaucoup en valeur à raison de leur proximité du chemin de fer.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit notaire BIAR. 674

Toutes les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'une adresse très lisiblement écrite et d'un mandat à vue sur le trésor, sur la poste ou sur Paris. — On peut s'abonner chez les libraires, les directeurs des postes et des messageries, sans augmentation de prix.

40 FRANCS PAR AN,
48 Fr. POUR LES DÉPARTEMENTS.

PARIS
Un numéro 15 c.
1 mois 3 f. 50
3 mois 10 —
6 mois 20 —
Un an 40 —

DÉPARTEMENTS.
Un numéro 20 c.
1 mois 4 f. —
3 mois 12 —
6 mois 24 —
Un an 48 —

LE SIÈCLE,

GRAND JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET D'ÉCONOMIE SOCIALE.

Même format, même abondance de matières, même variété de rédaction que les journaux à 80 fr.

LE SIÈCLE, feuille RÉELLEMENT QUOTIDIENNE, EST LE SEUL JOURNAL A 40 FR. qui paraisse tous les jours, SANS AUCUNE EXCEPTION.

POLITIQUE.

La rédaction de la partie politique est confiée à M. H. GUILLEMOT, ancien rédacteur en chef du *Journal du Commerce* et du *Messenger*, l'un des hommes dont s'honore le plus la presse périodique.

LE SIÈCLE ouvre à la presse une voie nouvelle. Obligé, par sa nature même de journal à bon marché, de parler à toutes les classes au langage qu'elles puissent comprendre, il sera l'organe indépendant et mesuré des besoins véritables du pays et des grands intérêts nationaux.

Les fondateurs du SIÈCLE avaient compté sur les encouragements et l'appui des hommes qui, par la fermeté de leurs convictions et leur dévouement à la cause de la révolution de juillet, ont su obtenir et conserver la confiance du pays. Cet espoir n'a pas été trompé. Les députés de l'opposition constitutionnelle, qui se trouvent encore à Paris, ont donné leur adhésion aux principes exposés dans le prospectus du SIÈCLE. Déjà les lettres les plus flatteuses des hommes politiques, dont le nom est un drapeau, lui garantissent les sympathies de ceux de leurs collègues qui sont éloignés de la capitale.

Dès aujourd'hui, LE SIÈCLE s'enorgueillit de pouvoir citer, parmi ces noms justement honorés, ceux de

- | | | | | |
|---------------------|----------------|---------------|--------------------|----------------------|
| M. Iaffitte, | Desabes, | Chapuis-Mont- | Le général Valazé, | Bousquet, |
| Dupont (de l'Eure), | De Bryas, | laville, | Beslay fils, | de St-Pern-Couellan, |
| Odilon-Barrot, | Lacroze, | Delepaul, | Auguis, | Quinette, |
| Nicod, | Desjoubert, | De Grammont, | D'Hérabault, | Teulon, |
| Larabit, | Bricqueville, | Isambert, | Boudousquié, | Etc., etc. |
| De Golbéry, | Charles Comte, | Lemarrois, | Allier, | |

LE SIÈCLE renferme, dans chacun de ses numéros, DEUX JOURNAUX COMPLETS : un journal politique, commercial et industriel, — un journal littéraire, artistique, scientifique, etc.

LITTÉRATURE.

La rédaction en chef de la partie littéraire est confiée à M. Louis DESNOYERS. Parmi les nombreux écrivains qui concourent à la rédaction du feuilleton quotidien du SIÈCLE, nous citerons

- | | | | |
|--|---|-------------------|---|
| MM. Charles Nodier, de l'Académie française, | Gérucuz, professeur au collège de France, | Albert Cler, | Stéphen de la Madeleine |
| H. de Latouche, | Roger de Beauvoir, | Henri Monnier, | Magnien, |
| Léon Gozlan, | Adolphe Lemoine, | Henri Martin, | Brazier, |
| Alphonse Karr, | Saintine, | Louis Viardot, | Michel Masson, |
| Félix Pyat, | Jal, | Edouard Lemoine, | Hippolyte Fortoul, |
| Bibliophile Jacob, | Michel Raymond (Bruc-ker), | Altaroche, | Cauchois-Lemaire, |
| Éléonore de Vaulabelle, | E. Briffault, | Em. Arago, | Bory-Saint-Vincent, de |
| E. Guinot, | J. David, | Achille Jubinal, | l'Académie des sciences, |
| E. David, | Ernest Legouvé, | Charles Philipon, | Raoul-Rochette, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, |
| F. T. Claudon, | Landrin, | Varin, | Lachet, |
| | | Savoie, | Etc., etc. |

Les feuilletons déjà publiés dans LE SIÈCLE sont : LA RUE DU CANDILEJO À SEVILLE, par M. Louis Viardot; — LA VILLEGITARA, par M. Eugène Guinot; — UNE TABLE D'HÔTE EN PROVINCE, par M. Louis Desnoyers; — LA CONVERSATION CRIMINELLE, par M. Léon Gozlan; — UNE RÉCONCILIATION, par M. Altaroche; — LES COMÉDIENS DE PROVINCE, etc., etc., etc.

PRINCIPALES DIVISIONS DU FEUILLETON QUOTIDIEN DU SIÈCLE :

Littérature nationale : compte-rendu de tous les ouvrages nouveaux; — Théâtres : analyse de toutes les pièces nouvelles; — Littératures étrangères; — Sciences morales : philosophie, histoire, archéologie, statistique, biographie, etc.; — Sciences physiques, leur application à l'industrie, à la mécanique, à toutes les choses usuelles; — Cours publics; —

Concours académiques; — Beaux-arts : musique, peinture, sculpture, architecture, etc.; — Arts industriels; — Industrie; — Voyages; — Variétés : fragmens d'ouvrages inédits, mœurs, contes, nouvelles, traduction des meilleurs articles des revues étrangères, etc.; — Mélanges : faits curieux, nouvelles de toute sorte, etc., etc.

LES CENT MILLE FRANCS DE CAUTIONNEMENT

SONT FAITS PAR M. DUTACQ, GÉRANT RESPONSABLE.

LE SIÈCLE EST FONDE PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ET PAR ACTIONS.

CAPITAL SOCIAL 600,000 FR.

Divisé en Actions de DEUX CENTS francs.

Lugo, et la division de la route de La Douz, et Luce pour la publication du Journal Le Siècle, existe entre :

- 1° M. A. DUTACQ, directeur du *Droit*, gérant de la société du nouveau journal;
- 2° M. LEDRU-ROLLIN, avocat à Paris;
- 3° M. CARTERET, avocat à Paris;
- 4° M. LEGENISSEL, ancien notaire, propriétaire;
- 5° M. PATRIS, propriétaire du *Journal du Palais*;
- 6° M. FAUCHON DE FRANGEVILLE, propriétaire;
- 7° M. GUILLEMOT aîné, ancien administrateur du *Journal du Commerce* et du *Messenger*.

COMME COMMANDITAIRES.

8° Divers fondateurs et actionnaires du journal *le Droit*, comme souscripteurs d'actions.

L'acte de société du SIÈCLE, dressé par M^{rs} Marechal et Grandidier, notaires, présente toutes les sécurités possibles. M. Dutacq, comme gérant de la Société, accepte la responsabilité civile et légale de l'opération. Il s'adjoint un conseil de surveillance de la commandite, composé d'actionnaires, et un conseil de surveillance de la rédaction composé des hommes les plus éminents dans la littérature, les sciences, l'industrie, etc. Indépendamment du cautionnement du journal (100,000 fr.), M. Dutacq a fourni, pour garantie de sa gestion, un cautionnement de 40,000 fr., et il a exigé du caissier un cautionnement de 20,000 fr. en rentes sur l'état.

ACTIONS.

Les actions sont nominatives ou au porteur; elles pourront être converties ultérieurement en l'une ou l'autre forme, au choix des souscripteurs ou de leurs cessionnaires.

DROITS DES ACTIONS.

Chaque action donne droit :
1° A un intérêt de 6 p. 0/0 par an sans retenue, payable aux actionnaires au domicile l'admini-

nistration, par semestre, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année.

Le premier paiement aura lieu le 15 janvier 1837, et il comprendra toute la portion de temps courue depuis le versement de chaque action jusqu'au 1er janvier 1837; le second paiement sera effectué le 15 juillet suivant, pour ainsi continuer de six mois en six mois.

2° A un dividende proportionnel dans la répartition des bénéfices;

LA SOCIÉTÉ A UN CONSEIL COMPOSÉ DE :

- 1° M. CRÉMIÉUX, avocats aux conseils du roi et à la cour de cassation;
- 2° M. ODILON-BARROT, avocat à la cour royale de Paris, membre de la chambre des députés;
- 3° M. LEDRU-ROLLIN, avocat à la cour royale de Paris, rédacteur en chef du journal *le Droit* et du *Journal du Palais*;
- 4° M. PINARD, avocat à la cour royale de Paris;
- 5° M. TARTOIS, avoué à la cour royale de Paris;
- 6° M. CHARLES BOUDIN, avoué au tribunal de première instance de la Seine;
- 7° M. DURWONT, agréé au tribunal de commerce de Paris.

Les fonds provenant des souscriptions d'actions seront déposés chez M^{rs} MARECHAL, notaire, qui s'est chargé de les verser chez M. DELAMARRE-MARTIN-DIDIER, banquier, à Paris, place du Louvre, 4, lequel a ouvert un compte courant à la Société. M. BILLAUD est l'agent de change de la Société. M^{rs} MARECHAL et GRANDIDIER en sont les notaires.

S'adresser, pour les demandes de Prospectus, d'Actes de Société et renseignements, et pour les souscriptions d'actions;

AUX BUREAUX de l'ADMINISTRATION et du JOURNAL, RUE ET HOTEL LAFFITE, 19; à M^{rs} MARECHAL, notaire, rue des Fossés-Montmartre, 11; à M^{rs} GRANDIDIER, notaire, rue Montmartre, 148.

AUTRES DROITS DES PORTEURS D'ACTIONS.

Tout actionnaire, porteur d'actions représentant une valeur nominale d'au moins 2,000 fr., aura droit d'assister aux assemblées générales d'actionnaires, et de faire partie du conseil de surveillance de la commandite.

Chaque somme de 2,000 fr. en actions donnera droit à une voix, sans cependant qu'un actionnaire puisse avoir plus de 20 voix.

LE SIÈCLE paraît régulièrement tous les jours depuis le 1er juillet. — On s'abonne au bureau du journal,

rue et hôtel Laffitte, 19.